

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 165

21 janvier 2015

SOMMAIRE

Borelius S.à.r.l.	7905	Dani Real Estate	7919
Cavesco S.A.	7874	Davex Private S.A. SPF	7879
CEIF Properties S.à r.l.	7874	DAVIN Luxembourg SA	7919
Centaure Promotions S.A.	7874	DB Conception Sàrl	7880
Centaure Promotions S.A.	7875	DC Trade	7919
Centaure Promotions S.A.	7875	Decopress SA SPF	7919
Centaure Promotions S.A.	7876	Del Monte Finance Luxembourg S.A.	7920
Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A.	7874	Devaux Audit & Tax	7879
Cillien Consulting S.à r.l.	7874	Diarough Management	7880
CIN S.A.	7876	DIF Infrastructure II Luxembourg S.à r.l.	7880
Cirio Finance Luxembourg S.A.	7875	DJS s.à r.l.	7920
Cirio Holding Luxembourg S.A.	7875	Don curly S.à r.l.	7918
Clear Sin Investments S.A.	7875	Dueemme Prestige	7880
CMPB S.à r.l.	7876	Dunara S.A., S.P.F.	7876
Codemalux S.A.	7876	Dundead (International) 12 S.à r.l.	7881
Colfin Europe S.à.r.l.	7877	EFI S.A.	7920
Compagnie des Marbres S.A.	7877	Eriksdal Holding S.à r.l.	7880
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF	7877	Eriksdal Holding S.à r.l., SPF	7880
Corbel & Associés Sàrl	7877	Etablissement Transimmob S.à r.l.	7880
Cotena S.A.	7878	Etalux s.à r.l.	7878
Cotinvest S.A.	7877	Euro Quality System International	7920
COTP S.A.	7878	Ferme Friedhaff, s.à r.l.	7879
Crystal Cars	7878	Fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg) S.à.r.l.	7920
CSC Pharmaceuticals S.A.	7878	Metalogic S.à.r.l.	7918
Cyberinvest SA	7879	Webworks S.à r.l.	7917
Dachdeckerei-Bauschreinerei QUETSCH Guido Sàrl	7879		

Cavesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 181.494.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014205363/12.

(140229446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.588.300,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 110.522.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205368/10.

(140229859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Centaure Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 81.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014205372/12.

(140230839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 69.768.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205376/10.

(140229586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Cillien Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 86.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205379/10.

(140230927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Centaure Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 81.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014205373/12.

(140230840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Centaure Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 81.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014205374/12.

(140230841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Cirio Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205381/10.

(140229434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Cirio Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205382/10.

(140229854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Clear Sin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 84.189.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014205387/10.

(140230398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Centaure Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 81.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014205375/12.

(140231097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

CIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 28.412.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014205380/11.

(140229370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

CMPB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 44.003.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205393/10.

(140229537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Codemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.450.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014205394/10.

(140230221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Dunara S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.683.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUNARA S.A. S.P.F
Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2014205464/11.

(140229970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Colfin Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.845.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205398/10.

(140230079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Compagnie des Marbres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 44.899.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205399/10.

(140229829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 26.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P) S.A., SPF
Société anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2014205402/12.

(140229935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Cotinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 127.560.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Julien RUGGIERI
Administrateur

Référence de publication: 2014205411/12.

(140230184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Corbel & Associés Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 85.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205408/10.

(140231030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Cotena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.069.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205410/10.

(140229547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

COTP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 119.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014205413/10.

(140229479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Crystal Cars, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 172.096.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205416/9.

(140229550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

CSC Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 84.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour: CSC PHARMACEUTICALS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014205417/14.

(140230288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Etalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 2, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 143.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Staudt

Le gérant

Référence de publication: 2014205533/11.

(140229715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Cyberinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014205423/10.

(140229226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Dachdeckerei-Bauschreinerei QUETSCH Guido Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.042.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Huldange, le 23/12/2014.

Référence de publication: 2014205425/10.

(140230386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Devaux Audit & Tax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 92.355.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014205428/9.

(140230208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Davex Private S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 169.049.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour: DAVEX PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014205436/14.

(140230210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Ferme Friedhaff, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9210 Diekirch, rue du Herrenberg.
R.C.S. Luxembourg B 165.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Kevin HAAS

Le gérant technique

Référence de publication: 2014205547/11.

(140229713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Diarough Management, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 170.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.881.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014205431/9.
(140229366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

DB Conception Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 39, rue Sigefroi.
R.C.S. Luxembourg B 178.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014205438/9.
(140229403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

DIF Infrastructure II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 141.831.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014205447/9.
(140229430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Duemme Prestige, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 154.166.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014205462/9.
(140230326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

**Eriksdal Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Eriksdal Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 162.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014205484/9.
(140230591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Etablissement Transimmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 122.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014205486/9.
(140230904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Dundeal (International) 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.626.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,417 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Cengiz Coelhan, acting in its capacity as A manager of the Sole Shareholder, and Mr Sami Hajjem, acting in its capacity as B manager of the Sole Shareholder.

The appearing party is the sole shareholder representing the entire share capital of Dundeal (International) 12 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 24 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 610 of 13 March 2013, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred and two euro (EUR 12,502.-), having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.626. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of 6 June 2014, published on the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 2189 of 19 August 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Approval of POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l. as new shareholder of the Company.
2. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:

“ **4. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.”

3. Full restatement the Company's articles of association.

4. Acknowledgement of the resignation of Mr Franck Pletsch as class B manager of the Company and of Mr Mark Gorholt as class B manager of the Company and granting provisional discharge to for the performance of their respective mandate from the date of their appointment until the date hereof.

5. Re-designate Mr George Valentini, current class A manager of the Company, as class B manager of the Company, for an unlimited duration.

6. Appointment of Mr Shi Young Lee, Ms Sonia Baldan and Mr Elvin Montes, as new class A managers of the Company and appointment of Mr Cengiz Coelhan and Mr Andreas Mischler, as new class B managers of the Company, for an unlimited duration.

7. Appointment of PricewaterhouseCoopers as independent auditor of the Company.

8. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

Further to a share transfer, six thousand two hundred fifty-one (6,251) shares in the share capital of the Company have been transferred to the company POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with a share capital of EUR 27, 376, 212.-and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189111. Accordingly, the Sole Shareholder resolves to accept POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l. as new shareholder of the Company.

POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed,

here represented by Mr Elvin Montes, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy under private seal given on 26 November 2014, then joined the general meeting.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolved to amend the corporate object of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **4. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.”

Third resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolved to proceed to the full restatement of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“Definitions

“Affiliate” and “Affiliated” means for any Person, any other Person that directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by, or is under the common Control with such first Person;

“Annual Business Plan” means the business plan including the annual budget to be prepared each year by the Asset Manager;

“Asset Manager” means the asset manager appointed in respect of the Property pursuant to the Asset Management Agreement;

"Asset Management Agreement" means any asset management agreement in effect from time to time among the Company and an Asset Manager as regards the Property;

"Board" means the board of managers of the Company;

"Business Days" means any day, other than a Saturday or Sunday, on which HSBC Bank plc, Luxembourg Branch in Luxembourg City, Luxembourg is open for commercial banking business during normal banking hours;

"Control" means, in relation to any entity, the power of a Person to secure, by means of holding shares or being able to exercise voting rights, that the affairs of the entity are conducted in accordance with his/her/its wishes, and the words "Controlled by", "Controlling" and similar words have corresponding meanings; the Person who Controls a Controlled entity shall be deemed to Control a corporation, partnership, limited liability company, joint venture or trust which is Controlled by the Controlled entity, and so on; notwithstanding the foregoing, there shall be no "Change of Control" resulting from the circumstances referred to in the foregoing, if a corporation or a business entity is listed on a recognized stock exchange and the relevant shares or units are traded as securities at such stock exchange.

"Covenant Breach" means any breach of a financial covenant (including the loan to value ratio) under any senior financing;

"Dream Shareholder" means Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and with its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the commercial register (registre de commerce et des sociétés) of Luxembourg under registration number B 160396;

"Income Available for Distribution" means the aggregate cash receipts (including, without limitation, net rent and service charge prepayments) of the Company less: (i) adjustments for pre-paid rents (if any), (ii) actual operating expenses plus any accruals and reserves for operating expenses as determined by the Asset Manager (or, if no Asset Management Agreement is in place, by the Board), (iii) actual G&A expenses (including but not limited to legal fees, audit fees, tax advisory fees, valuation fees, etc.) plus any accruals and reserves for G&A expenses as determined by the Asset Manager (or, if no Asset Management Agreement is in place, by the Board), (iv) actual taxes (including VAT, corporate income tax, withholding tax on construction works and trade tax) plus accruals and reserves for taxes as determined by the Asset Manager (or, if no Asset Management Agreement is in place, by the Board), (v) reserves for interest and principal payments under the senior loans, (vi) asset management fees and applicable expenses of the Asset Manager (if any), (vii) reserves for capital expenditures, tenant improvements, fit-out works, landlords work and leasing commissions, and (viii) reserves required to prevent an anticipated Covenant Breach as determined by the Asset Manager (or, if no Asset Management Agreement is in place, by the Board), and (ix) reserves for interest and principal payments under the Shareholder Loans;

"Manager(s)" means all the managers of the Company and as the case may be jointly the Class A Managers and the Class B Managers;

"Monthly Reports" means the reports to be prepared monthly referred to in article 21;

"Parent" means a Person that owns all of the issued and outstanding shares of the Shareholder.

"Person" means any individual, sole proprietorship, partnership, firm, entity, unincorporated association, unincorporated syndicate, unincorporated organization, trust, body corporate, limited liability company, unlimited liability company, government, government regulatory authority, governmental department, agency, commission, board, tribunal, dispute settlement panel or body, bureau, court and, where the context requires, any of the foregoing when they are acting as trustee, executor, administrator or other legal representative;

"POBA Shareholder" means POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189111;

"Quarterly Reports" means the reports to be prepared quarterly referred to in article 21;

"Required Expenses" means (i) any cost or expense for any item included in the then applicable Annual Business Plan, (ii) expenditures for maintenance and repairs to protect life, health or safety or to comply with applicable laws or contractual lease agreements, (iii) all other expenses the Company is required by statutory law or binding contract with third parties to bear and (iv) expenses required to prevent or cure a covenant breach under a financing agreement entered into by the Company;

"Property" means the commercial property owned by the Company situated in Frankfurt am Main, Germany, registered as follows:

- a) the building: local court of Frankfurt am Main, land register of Main, folio 424, plots 1/105 and 1/106.
- b) the associated water area: local court of Frankfurt am Main, land register of Main, folio 304, plots 7/2, 7/3, 7/4, 7/5, 7/6, 7/7 and 7/8. Regarding the associated water area, the Company is a co-owner and holds a share of 74.6/1,000.

"Securities" means collectively, Shareholder Loans and Shares;

"Shares" means the shares in the capital of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each and includes the shares of the Company currently issued as well as any additional shares to be issued by the Company, and "Share" means any one of such shares;

"Shareholders" means the POBA Shareholder and the Dream Shareholder as sole shareholders of the Company, and each individually hereafter referred to as a "Shareholder";

"Shareholder Loan(s)" means any debt obligation of the Company to a Shareholder or any other amount that may be owing by the Company to a Shareholder, whether currently or in the future and whether or not evidenced by a promissory note, debenture or other evidence of indebtedness issued or which may be issued by the Company to a Shareholder, or on open account;

"Transaction Manager" means any transaction manager appointed from time to time in accordance with any joint venture agreement existing from time to time between the Company and the Shareholders.

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established a company in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code and the present articles of association (the "Articles").

1.2 The Company may be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "Dundeal (International) 12 S.à r.l."

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a license.

5. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Share capital, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502), divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares, each with a par value of one euro (EUR 1).

6.2 In addition to the share capital, the Shareholders may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

7. Shares.

7.1 All Shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each Share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each Share is indivisible vis-à-vis the Company. Co-owners of Shares must be represented by a common representative vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the Share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of Securities.

8.1 Restriction on transfer of Shares

8.1.1. Except as expressly provided by a joint venture agreement existing from time to time between the Shareholders and the Company or as may otherwise be unanimously agreed between the Shareholders, no Shareholder shall, directly or indirectly, transfer any Securities held by it, to any Person without the prior consent of the other Shareholder.

8.1.2. POBA Shareholder shall not transfer any of its Securities prior to the fifth (5th) anniversary of the present amendment to the articles of association of the Company (the "Commitment Period"), provided that, if Dream Shareholder elects to sell its Securities during the Commitment Period, POBA Shareholder shall be entitled to also sell its Securities in accordance with article 8.3.

8.1.3. Any Shareholder that agrees to purchase any Shares held by any other Shareholder, shall also acquire, and the other Shareholder shall sell, a proportionate interest in the Shareholder Loans held by the other Shareholder for a purchase price equal to the outstanding principal amount of such Shareholder Loans plus all accrued and unpaid interest thereon to the date of purchase.

8.1.4. Except as expressly agreed between the Shareholders, no Shareholder may transfer any of its Shares unless the related Shareholder Loans are concurrently transferred to the same transferee.

8.2 Permitted Transfers

8.2.1. Notwithstanding the provisions of article 8.1, each Shareholder shall be entitled to sell, transfer and assign all (and no less than all) of its Securities to its Parent or to a Person of which all the issued and outstanding interests are owned by the Shareholder or by the Parent, provided that such Shareholder shall continue to be bound by all obligations (and entitled to all rights) as may be provided for from time to time by a joint venture agreement existing between the Shareholders and the Company.

8.2.2. If (i) the Person to which the Securities are sold, transferred and assigned pursuant to article 8.2.1 ceases to own all of the issued and outstanding shares of the Shareholder, or (ii) all of the issued and outstanding shares of the Person to which the Shares are sold, transferred and assigned ceases to be owned by the Shareholder or by the Parent, then such Person shall be required to transfer the Shares and Shareholder Loans transferred pursuant to article 8.2.1 back to the Shareholder immediately prior to such event.

8.2.3. Notwithstanding the above, where the Company has several Shareholders, any transfer of Shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital.

8.3 Right of First Offer

8.3.1. If Dream Shareholder at any time, or POBA Shareholder at any time after expiry of the Commitment Period, (such Shareholder, the "Offeror") wishes to sell all, but not less than all, of its Securities (the "Offeror's Securities"), it shall first offer to sell such Securities to the other Shareholder (the "Other Shareholder"). The Offeror shall deliver a notice in writing of the offer (the "Notice of Sale") to the Other Shareholder in which the Offeror shall irrevocably offer to sell the Offeror's Securities, for cash, to the Other Shareholder at the price and on terms set forth in the Notice of Sale.

8.3.2. Upon the Notice of Sale being given, the Other Shareholder shall have the right to purchase all, but not less than all, of the Offeror's Securities.

8.3.3. Within twenty (20) Business Days after the Notice of Sale is deemed to have been received by the Other Shareholder (the "Offer Period"), the Other Shareholder may give to the Offeror a notice in writing (an "Acceptance Notice") accepting the offer contained in the Notice of Sale. If the Other Shareholder gives an Acceptance Notice within the Offer Period confirming its agreement to purchase, in aggregate, all of the Offeror's Securities, the sale of the Offeror's Securities to the Other Shareholder shall be completed within twenty (20) Business Days following the expiry of the Offer Period. The Other Shareholder shall be entitled to nominate a third party purchaser to purchase up to twenty-five percent (25%) of the Shares of the Company in which case the Other Shareholder and such third party shall each acquire the relevant part of the Offeror's Shares.

8.3.4. If the Offeror does not receive an Acceptance Notice from the Other Shareholder within the Offer Period confirming its agreement to purchase all, but not less than all, of the Offeror's Securities, the Other Shareholder may elect, in its sole discretion, that:

(i) the Shareholders shall jointly instruct the Transaction Manager to market all, but not less than all, of the Securities or the Company's direct interest in the Property (the "Offered Assets") for sale to one or more arm's length third party or parties (the "Third Party") within eight (8) months from the Notice of Sale has been given or is deemed to have been given (a "Joint Sale") in accordance with article 8.3.5; or

(ii) the Offeror shall be permitted to market the Offeror's Securities, and, if the Offeror is Dream Shareholder, together with the rights and obligations of the Asset Manager under the Asset Management Agreement, for sale to a Third Party within eight (8) months from the Notice of Sale has been given or is deemed to have been given (an "Individual Sale") in accordance with article 8.3.6.

The Other Shareholder shall deliver a notice in writing of its election under paragraph (i) or (ii) to the Offeror within ten (10) Business Days of expiry of the Offer Period, failing which the Other Shareholder shall be deemed to have elected to proceed on the basis of paragraph (ii). If a Joint Sale or an Individual Sale is not completed within such eight (8) months period, the provisions of this article 8.3 shall apply again to any proposed transfer of Securities, and so on from time to time.

8.3.5. If the Other Shareholder elects to proceed by way of Joint Sale pursuant to article 8.3.4. (i), the following terms and conditions shall apply to the Joint Sale:

(i) either Shareholder shall be entitled to submit an offer to purchase the Offered Assets;

(ii) the Transaction Manager will review the terms and conditions of the offers received for the Offered Assets and shall recommend to the Board the proposed purchaser whether and with whom to enter into exclusive negotiations;

(iii) the Board shall unanimously approve which proposed purchaser, if any, will be granted exclusivity to negotiate the terms of a purchase agreement for the Offered Assets (such proposed purchaser, the "Joint Sale Purchaser");

(iv) the Transaction Manager shall manage the due diligence process and negotiation of the purchase agreement with the Joint Sale Purchaser and report to the Board regularly throughout the Joint Sale process;

(v) the Board shall unanimously approve the final purchase agreement with the Joint Sale Purchaser prior to its execution;

(vi) if the Board does not unanimously approve the Joint Sale Purchaser according to (iii) above or the final transaction agreement with the Joint Sale Purchaser according to (v) above, the Offeror shall be entitled to proceed with an Individual Sale in accordance with article 8.3.6, provided, however, that Dream Shareholder shall only be entitled to sell the rights and obligations under the Asset Management Agreement, if the Managers appointed by Dream Shareholder had approved the Joint Sale and the Joint Sale Purchaser and the Joint Sale and could not be implemented due to the Other Shareholder not agreeing, or if both Shareholders have not approved the Joint Sale and Joint Sale Purchaser; and

(vii) if the Joint Sale Purchaser fails to complete the Joint Sale, the provisions of this article 8.3.5 shall apply again.

8.3.6. If the Other Shareholder elects or is deemed to proceed by way of an Individual Sale pursuant to article 8.3.4. (ii), the following terms and conditions shall apply to the Individual Sale:

(i) the Other Shareholder shall be entitled to submit an offer to purchase the Offeror's Securities;

(ii) the terms and conditions of the sale of the Offeror's Securities shall not require the approval of the Other Shareholder, provided that, if the Offeror intends to sell the Offeror's Securities at an effective price less than ninety-seven percent (97.5%) of the price specified in the Notice of Sale, it may only sell its Securities after having offered (such offer the "Subsequent Offer") such effective price or terms (at least on the basis of a letter of intent entered into with a potential purchaser) to the Other Shareholder and if the Other Shareholder has not, within a period of ten (10) Business Days, accept the Subsequent Offer. If the Other Shareholder accepted the Subsequent Offer. Article 8.3.3. shall apply accordingly;

(iii) if the identity of the proposed transferee (the "Individual Purchaser") is not acceptable to the Other Shareholder acting reasonably, the Other Shareholder may disapprove the Individual Purchaser, the Offeror shall not be permitted to sell the Offeror's Securities to such Individual Purchaser, and the Offeror may elect, in its sole discretion, that:

(A) the provisions of this article 8.3 shall apply again to any proposed Transfer of the Offeror's Securities to any Transfer of the Offeror's Securities thereafter; or

(B) the Offeror shall sell all, but not less than all, of the Offeror's Securities to the Other Shareholder, and the Other Shareholder shall be obligated to purchase from the Offeror all, but not less than all, of the Offeror's Securities at a price equal to the price agreed with the Individual Purchaser. In such case, article 8.3.3 shall apply accordingly. The Offeror shall deliver a notice in writing of its election (the "Notice of Election") to the Other Shareholder within five (5) Business Days of receipt of notice from the Other Shareholder that it does not approve the Individual Purchaser.

(iv) If the Individual Sale is not completed within eight (8) months from the Notice of Election has been given or is deemed to have been given, article 8.3.1 shall apply again.

To permit the practical implementation of this article 8.3, no Securities may be sold by any Shareholder as part of or incidental to the sale of any other assets or any other transaction.

8.4 Any transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of Shares is binding vis-à-vis the Company or vis-à-vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management - Auditor

9. Composition of the Board.

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)"). Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a Board.

9.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

9.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

9.4 There shall be two (2) different classes of managers, namely class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers") and the Board shall be made up of three (3) Class A Managers and three (3) Class B Managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law

10. Appointment, removal, term of office and remuneration of Managers.

10.1 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their remuneration and (ii) the limited or unlimited duration of their mandate. POBA Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the positions of Class A Managers to the Board, and Dream Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the positions of Class B Managers to the Board.

10.2 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

11. Powers of Management.

11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object, with the exception of (i) the powers reserved by the Law or by these Articles to the Shareholders and specifically the reserved matters provided for in article 21 of these Articles.

11.2 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

12. Meetings of the Board and written resolutions.

12.1 The Board will meet upon the request of any two (2) or more Board members, and where there are both Class A Managers and Class B Managers, by at least one (1) manager of each such class.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company or at any other place within Luxembourg as indicated in the notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four (24) hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting. If a meeting of the Board is held by means of telephone communication facilities, all such calls shall be initiated from Luxembourg.

12.7 The quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented.

If a quorum is not obtained at any meeting, the meeting shall be adjourned and may be reconvened upon two (2) Business Days' notice to the Managers, at which reconvened meeting the quorum shall be any two (2) Managers.

12.8 At all meetings of the Board, any question shall be decided by a majority of the votes cast on the question, provided that the majority includes at least the vote of one (1) Class A Manager and at least the vote of one (1) Class B Manager. The Chairman of the Board shall not be entitled to a casting vote.

12.9 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.10 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.11 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

12.12 The Board shall meet at least once in every six (6) months and at least one meeting per year will be held at which the Annual Business Plan will be tabled for consideration and approval and, if a meeting of the Board is not held during any six (6) months period, any Manager may call a meeting of the Board on five (5) Business Days prior notice to the other Managers.

12.13 At each meeting of the Board, unless waived unanimously by the Board, the Asset Manager shall report fully to the Board with respect to the current status of the operations of the Company and with respect to all major developments or planned action involving the Company and shall present to the meeting complete current financial information with respect to the Company and such other information as may be requested by the Board.

13. Representation of the Company.

13.1 Where only one (1) Manager has been appointed, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

14. Conflict of Interests.

14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

14.4 A Manager who has an interest in a transaction or a proposed transaction with the Company, other than current operations entered into in the ordinary course of business of the Company, conflicting with that of the Company shall request to have entered in the minutes of the meeting of the Board the nature and extent of his interest and shall otherwise comply with applicable legal requirements.

14.5 The Shareholders and the Company acknowledge that some or all of the Managers may have, from time to time, possible conflicts of interest arising from, among other matters, their past or present relationships with, or investments in, the Company or investments in competitors of the Company and their interest in resources utilized by the Company. Subject to their fiduciary duties or the mandatory legal requirements, such conflicts of interest, subject to article 14.6, shall not, in and of themselves, disqualify such Managers from their office nor from exercising their rights and responsibilities as directors.

14.6 With regard to any action (signing of contracts and amendments thereto, terminations, initiation of court proceedings, etc.) to be taken with regard to (i) a legal relationship (including Shareholder Loans) between the Company on the one side and a Shareholder or any of its Affiliates (in this context, such Shareholder and/or Affiliates together are defined as the “Excluded Party”) on the other side, and (ii) decisions on any such actions regarding contracts between the Company and a third party that shall be or have been concluded either (x) as a replacement of a contract between the Company and any of its Shareholders or (y) for any supply or performance where also an Excluded Party has provided a bid to the Company, the Excluded Party hereby undertakes not to exercise its vote with regard to any respective resolution or decision to be passed or made at a meeting of Shareholders and to ensure that the Managers appointed by it do not exercise their respective vote at a meeting of the Board either.

14.7 Article 14.6 shall not apply to any of (i) the Asset Management Agreement, (ii) an asset management agreement existing from time to time among, inter alia, Dream Shareholder and the Transaction Manager (if any), (iii) an investment services agreements existing from time to time between POBA Shareholder and the Transaction Manager (if any), (iv) any joint venture agreement existing from time to time between the Company and the Shareholders, and (v) any property management agreement or facilities management agreement existing from time to time between an affiliate of Dream Shareholder and the Company in connection with the property management or facilities management of the Property (if any), any transaction which the Company proposes to enter into with a Shareholder or an affiliate or director of a Shareholder.

15. Indemnification of Managers. The Company shall indemnify each Manager and his or her heirs and legal representatives against all costs, charges and expenses, including an amount paid to settle an action or satisfy a judgment, reasonably incurred by him or her in respect of any civil, criminal or administrative proceeding to which he or she is made a party by reason of being or having been a Manager provided (i) he or she acted reasonably (*en bon père de famille*), within the scope of its mandate as Manager and in good faith (*de bonne foi*) with a view to the best interests of the Company.

16. Audit.

16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company’s annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

16.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

17. Shareholders’ Resolutions.

17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders’ meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

17.2 One vote is attached to each Share.

17.3 A quorum for meetings of Shareholders shall consist of each Shareholder being present or represented. If a quorum is not obtained at any meeting, the meeting shall be adjourned and reconvened five (5) Business Days later, at the same time and in the same location, at which reconvened meeting the quorum shall be the Shareholders present. Meetings of the Shareholders shall be held at the registered office of the Company or at any other place within Luxembourg.

17.4 Notwithstanding the above, any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters (3/4) of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

17.5 All other Shareholders’ resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting or written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

18. Written resolutions.

18.1 If the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders’ resolutions do not have to be passed in Shareholders’ meetings but may also be passed by written resolution.

18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send

it back to the Management by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

18.3 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

19. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, these Articles shall be amended in order to provide for the date and time at which such annual Shareholders' meeting shall be held.

19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

19.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

20. Procedure at Shareholders' meetings.

20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

20.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

20.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

20.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

21. Information rights.

21.1 The Management shall deliver, or shall cause the Asset Manager to deliver, to its Board and each Shareholder:

(i) for the monthly interim dividend distribution referred to in article 25, a detailed schedule on the determination of the Income Available for Distribution of any month specifying the amounts allocated to the various items included in the definition of "Income Available for Distribution" (and, where reserves have been included in the items, the amount applied to any line item under such item) for any calendar quarter by e-mail at least two (2) Business Days prior to the distribution of the Income Available for Distribution for the relevant month to the Shareholders;

(ii) Each year, a draft of the proposed Annual Business Plan (including the annual budget) for approval by the Shareholders by October 31 of such year;

(iii) within (45) forty-five days after the end of each quarter of each financial year the Quarterly Reports; and

(iv) within (20) twenty days after the end of each month the Monthly Reports.

22. Reserved matters. The following matters require the Shareholders' unanimous prior approval:

(a) any change in the articles or by-laws of the Company;

(b) any change in the issued capital of the Company;

- (c) the entering into of any agreement or the making of any offer or the granting of any right capable of becoming an agreement to allot or issue any shares of the Company;
- (d) any action that may lead to or result in a material change in the nature of the business of the Company;
- (e) except as provided in any joint venture agreement existing from time to time between the Company and the Shareholders, the borrowing of any money in excess of two million euro (EUR 2,000,000);
- (f) the approval or amendment of each Annual Business Plan of the Company;
- (g) the making or incurring by the Company of any single capital expenditure in excess of two million euro (EUR 2,000,000) or any capital expenditures that, in the aggregate, are in excess of ten million euro (EUR 10,000,000) in any financial year, except if included in the approved Annual Business Plan;
- (h) the granting of any security or creation of any encumbrances on the assets of the Company (other than as are necessary to secure operating lines of credit with chartered banks or in respect of purchase money security interests);
- (i) the granting of any license to assign or underlet in respect of any lease or in respect of a license for alterations where there are any case material works or works to the structure of the Property
- (j) the taking of any steps to wind up or terminate the corporate existence of the Company;
- (k) the sale, lease, license (on an exclusive and irrevocable basis), exchange or disposition of the Property, or of property or assets of the Company if not included in the approved Annual Business Plan;
- (l) the making, directly or indirectly, of loans or advances to any Person;
- (m) the giving of security for, or the guaranteeing of, debts of any Person;
- (n) except as otherwise provided in the present Articles, the declaration or payment of any dividend;
- (o) except as otherwise provided in the present Articles, the admission to the Company of any additional shareholder;
- (p) the acquisition or incorporation of any Subsidiary;
- (q) the taking, holding, subscribing for or agreeing to purchase or acquire shares in the capital of any body corporate;
- (r) the entering into any property or asset management, services or advisory agreement in relation to the Property, other than the Asset Management Agreement or any property management agreement or facilities management agreement between an affiliate of Dream Shareholder and the Company;
- (s) the termination or replacement of the Asset Manager;
- (t) the entering into of a partnership or of any arrangement for the sharing of profits, union of interests, joint venture or reciprocal concession with any Person;
- (u) the entering into of an amalgamation, merger or consolidation with any other body corporate;
- (v) any change in the number of managers of the Company from that provided elsewhere in this Agreement;
- (w) any change in the fiscal year end of the Company;
- (x) any agreement with or commitment to any Party or any Affiliate of such Party;
- (y) the approval of any planning applications and/or planning matters;
- (z) the approval of the identity of insurers and the material terms of any insurance policy;
- (aa) the approval of all litigation matters involving sums greater than two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000);
- (bb) the approval of any matters which may give rise to real estate transfer taxes or other similar taxes becoming payable; and
- (cc) any commitment or agreement to do any of the foregoing.

Financial year, Distributions of earnings

23. Financial year.

23.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

24. Approval of financial statements.

24.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

24.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

24.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. The reserve can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

26. Interim dividends. Unless the Shareholders otherwise determine, to the extent permitted by law and provided that the information of article 21.1 (i) has been provided materially in the form as set out in article 21.1 (i) to the Board and the Shareholders, in respect of each month, the Company shall distribute to the Shareholders its Income Available for Distribution, pro rata to their holding of Shares, on the tenth (10th) day of the respective following month. No distribution shall be made if the funds are required to meet Required Expenses.

The Management is authorised to pay out such interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution. Any such distribution shall be applied first in satisfaction of any accrued and unpaid interest on any Shareholder Loan from such Shareholder and then shall be paid by dividend on such Shareholders' Shares.

Dissolution, Liquidation

27. Dissolution and liquidation.

27.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

27.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

27.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

28. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders of the Company acknowledged the resignation of Mr Franck Pletsch as class B manager of the Company and of Mr Mark Gorholt as class B manager of the Company and resolved to grant provisional discharge to Mr Franck Pletsch and Mr Mark Gorholt for the performance of their respective mandate from the date of appointment until the date hereof. The general meeting of shareholders of the Company further noted that final discharge will be given at the occasion of the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2014.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolved:

(i) to re-designate Mr George Valentini, currently a class A manager of the Company, as class B manager of the Company for an unlimited duration and

(ii) to appoint the following persons as class A managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Shi Young Lee, born in Busan (South Korea) on 3 October 1975, professionally residing at 10F 23-10 Yeouido-dong, Yeongdeungpo-gu, Seoul, South Korea;

- Ms Sonia Baldan, born in Luxembourg (Luxembourg) on 27 January 1960, professionally residing at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg; and

- Mr Elvin Montes, born in Jiabong W Samar (Philippines) on 12 April 1982, professionally residing at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg;

(iii) to appoint the following persons as class B managers for an unlimited duration:

- Mr Cengiz Coelhan, born on 10 May 1974 in Bad Hersfeld, Germany, with professional address at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- Mr Andreas Mischler, born on 16 October 1973 in Saarlouis, Germany, with professional address at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolved to appoint PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société cooperative, residing at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65477, as independent auditor of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred five hundred euro (EUR 1,500).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholders of the appearing parties, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, who are known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholders signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.417 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Cengiz Coelhan, agissant en sa qualité de gérant A de l'Associé Unique et Monsieur Sami Hajjem, agissant en sa qualité de gérant B de l'Associé Unique.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) 12 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 24 janvier 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 610, du 13 mars 2013, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174626.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 6 juin 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2189, du 19 août 2014.

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l. en tant que nouvel associé de la Société.
2. Modification de l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement négociables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut octroyer des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut également accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et sans engendrer une obligation de disposer d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son intérêt.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation.»

3. Refonte complète des statuts de la Société.

4. Prise en compte de la démission de M. Franck Pletsch en tant que gérant de catégorie B de la Société et de M. Mark Gorholt en tant que gérant de catégorie B de la Société et décharge provisoire pour l'accomplissement de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

5. Requalification de M. George Valentini, actuellement gérant de catégorie A de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

6. Nomination de M Shi Young Lee, Mme Sonia Baldan et M. Elvin Montes en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société et nomination de M. Cengiz Coelhan et M. Andreas Mischler en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société.

7. Nomination de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société.

8. Divers.

Ayant considéré chaque point à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requière le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à un transfert de parts sociales, six mille deux cent cinquante-et-une (6.251) parts sociales de la Société ont été transférées à la société POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 27.376.212,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189111. Par conséquent, l'Associé Unique décide d'accepter POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l. en tant que nouvel associé de la Société.

POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., susmentionnée,

ici représentée par Monsieur Elvin Montes, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 novembre 2014, a ensuite rejoint l'assemblée générale.

Ladite procuration, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décida de modifier l'objet social de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement négociables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut octroyer des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut également accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et sans engendrer une obligation de disposer d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son intérêt.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé de procéder à la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Définitions

«Associé Dream» signifie Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396;

«Associé POBA» signifie POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189111;

«Associés» signifie l'Associé POBA et l'Associé Dream en tant qu'associés de la Société, chacun étant individuellement désigné comme un «Associé»;

«Bénéfice Distribuable» signifie les recettes monétaires totales (y compris, sans s'y limiter, les paiements anticipés du loyer net et des charges) de la Société diminuées des: (i) ajustements concernant les loyers prépayés (le cas échéant), (ii) frais d'exploitation réels augmentés de tous courus et de toutes réserves au titre des frais d'exploitation tel que déterminés par le Gestionnaire d'Actifs (ou, si aucun Contrat de Gestion d'Actifs n'est conclu, par le Conseil), (iii) frais généraux et d'administration réels (y compris, mais non limité aux frais juridiques, frais d'audit, frais de conseils fiscaux, frais d'évaluation, etc.) augmentés de tous courus et de toutes réserves au titre des frais généraux d'administration tels que déterminés par le Gestionnaire d'Actifs (ou, si aucun Contrat de Gestion d'Actifs n'a été conclu, par le Conseil), (iv) impôts réels (comprenant la TVA, l'impôt sur les sociétés, la retenue d'impôt sur les travaux de construction et la taxe professionnelle) augmentés de tous courus et de toutes réserves au titre des impôts, tel que déterminé par le Gestionnaire d'Actifs (ou, si aucun Contrat de Gestion d'Actifs n'a été conclu, par le Conseil), (v) réserves au titre des paiements d'intérêts et de capital en vertu des prêts seniors, (vi) frais de gestion d'actifs et frais applicables du gestionnaire d'Actifs (le cas échéant), (vii) réserves au titre des dépenses en capital, améliorations locatives, travaux d'aménagement, travaux des propriétaires, commissions des baux à loyer, et (viii) réserves requises pour empêcher une Violation des Engagements anticipée tel que déterminé par le Gestionnaire d'Actifs (ou, si aucun Contrat de Gestion d'Actifs n'a été conclu, par le Conseil) et (ix) réserves au titre des paiements d'intérêts et de capital en vertu des Prêts d'Associé;

«Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société;

«Contrat de Gestion d'Actifs» signifie tout contrat de gestion d'actifs pouvant être en vigueur entre la Société et un Gestionnaire d'Actifs en lien avec la Propriété;

«Contrôle» signifie, en relation avec une entité, le pouvoir d'une Personne, en détenant des parts sociales ou étant capable d'exercer des droits de vote, de s'assurer que les affaires de l'entité sont menées conformément à ses souhaits, et les mots «Contrôlé(e) par», «Contrôlant» et mots similaires ont des sens correspondants; la Personne qui Contrôle une entité Contrôlée est réputée Contrôler une entreprise, un partenariat, une société à responsabilité limitée, une joint venture ou un trust qui est Contrôlé par l'entité Contrôlée, et ainsi de suite; nonobstant de ce qui précède, aucun «Changement de Contrôle» résultera des circonstances indiquées susmentionnées, si une entreprise ou une entité commerciale sera cotée à une bourse reconnue et que les actions concernée sont admises à négociation à cette bourse.

«Dépenses Nécessaires» signifie (i) tous frais ou dépenses concernant tout élément inclus dans le Plan d'Affaires Annuel applicable à cette date, (ii) dépenses relatives à la maintenance et aux réparations pour protéger la vie, la santé ou la sécurité ou pour se conformer aux lois applicables ou aux accords contractuels de bail, (iii) toutes les autres dépenses que la Société doit supporter par la loi en vigueur ou des contrats opposables aux tiers, et (iv) des dépenses nécessaires pour empêcher ou remédier à une violation des engagements en vertu d'un contrat de financement conclu par la Société;

«Filiale» et «Société Affiliée» signifie, pour toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, est Contrôlée par ou est sous le Contrôle commun de cette Personne;

«Gérants» signifie tous les gérants de la Société et, le cas échéant, conjointement les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B;

«Gestionnaire d'Actifs» signifie le gestionnaire d'actifs nommé en lien avec la Propriété conformément au Contrat de Gestion d'Actifs;

«Gestionnaire de Transaction» signifie tout gestionnaire de transaction nommé à tout moment conformément à tout contrat d'entreprise conjointe pouvant exister de temps en temps entre la Société et les Associés;

«Jours Ouvrables» signifie tout jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, pendant lequel HSBC Bank plc, Luxembourg Branch à Luxembourg-Ville, Luxembourg est ouverte pour les activités bancaires commerciales pendant les heures d'ouverture normales;

«Parts Sociales» signifie les parts sociales dans le capital de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et inclut les parts de la Société actuellement en circulation ainsi que toutes parts sociales supplémentaires qui seront émises par la Société et "Part Social" signifie chacune de ses parts sociales;

«Personne» signifie tout personne physique, une entreprise individuelle, un partenariat, une compagnie, une entité, une association sans personnalité morale, un consortium financier sans personnalité morale, un organisme sans personnalité morale, une fiducie, une personne morale, un gouvernement, un organisme de réglementation gouvernemental, un ministère, une agence, une commission, un conseil, un tribunal, un organisme de règlement des différends, un bureau, un tribunal, y compris, selon le contexte, lorsque ces personnes agissent en qualité de fiduciaire, d'exécuteur testamentaire ou de liquidateur de succession ou en toute autre qualité de représentant personnel;

«Plan d'Affaires Annuel» signifie le plan d'affaires comprenant le budget annuel préparé chaque année par le Gestionnaire d'Actifs;

«Prêt(s) d'Associé» signifie toute obligation de dette de la Société à un Associé ou tout autre montant que la Société peut devoir à un Associé, soit présentement ou dans le futur et documenté ou non par un billet à ordre, dette ou autre preuve d'endettement émis ou qui peut être émis par la Société à un Associé, ou sur un compte ouvert;

«Propriété» signifie la propriété commerciale détenue par la Société à Francfort-sur-le-Main, Allemagne et enregistrée au cadastre comme suit:

a) le bâtiment: tribunal local de Francfort-sur-le-Main, cadastre de Main, folio 424, parcelle 1/105 et 1/106.

b) les plans d'eau associés: tribunal local de Francfort-sur-le-Main, cadastre de Main, folio 304, parcelle 7/2, 7/3, 7/4, 7/5, 7/6, 7/7 et 7/8. La Société est co-proprétaire des zones d'eau et en détient une proportion de 74.6/1,000;

«Rapports Mensuels» signifie les rapports à préparer une fois par mois conformément à l'article 21;

«Rapports Trimestriels» signifie les rapports à préparer tous les trimestres conformément à l'article 21;

«Société Mère» signifie une Personne détenant la totalité des parts sociales émises et en circulation de l'Associé;

«Titres» signifie collectivement les Prêts d'Associé et les Parts Sociales;

«Violation des Engagements» signifie toute violation d'un engagement financier (y compris le rapport prêt/valeur) en vertu de toute dette senior.

Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la«Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société peut être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

2. Dénomination de la Société. La Société porte la dénomination «Dundeal (International) 12 S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables négociables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut accorder octroyer des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut également accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et sans engendrer une obligation de disposer d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son intérêt social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autre autorisation.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social, Transfert de parts sociales

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) Parts Sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

6.2 En plus du capital social les Associés peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des Parts Sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte de prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres Parts Sociales de la Société des Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte de prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 (compte «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société émettra de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

7. Parts Sociales.

7.1 Toutes les Parts Sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque Part Sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux Parts Sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des Titres.

8.1 Restriction sur le transfert des Titres

8.1.1 Sauf disposition contraire expresse dans un contrat d'entreprise commune pouvant exister de temps en temps entre les Associés et la Société ou accord unanime de tous les Associés, aucun Associé ne pourra transférer, directement ou indirectement, quelconque Titre qu'il détient à toute Personne sans l'accord préalable de l'autre Associé.

8.1.2 L'Associé POBA ne pourra transférer aucun de ses Titres avant le cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de la présente modification des statuts de la Société (la «Période d'Engagement»), à condition que, si l'Associé Dream décide de vendre ses Titres pendant la Période d'Engagement, l'Associé POBA aura le droit de vendre lui aussi ses Titres conformément à l'article 8.3.

8.1.3 Tout Associé qui accepte d'acheter tous Titres détenus par tout autre Associé acquerra également, et l'autre Associé vendra, un intérêt proportionnel dans les Prêts d'Associé détenus par l'autre Associé pour un prix d'achat équivalent au montant en principal impayé de ces Prêts d'Associé augmenté de tous les intérêts courus et non versés à la date d'achat.

8.1.4 Sauf expressément convenu entre les Associés, aucun Associé ne peut transférer ses Parts Sociales sans que les Prêts d'Associé y relatifs ne soient transférés en parallèle au même cessionnaire.

8.2 Transferts Autorisés

8.2.1 Nonobstant les dispositions de l'article 8.1, chaque Associé aura le droit de vendre, transférer et céder la totalité (et pas moins de la totalité) de ses Titres à sa Société Mère ou à une Personne dont tous les intérêts émis et en circulation sont détenus par l'Associé ou par la Société Mère, à condition que cet Associé continue d'être lié par toutes les obligations (et de bénéficier de tous les droits) comme il peut être prévu de temps en temps par un contrat d'entreprise commune existant entre les Associés et la Société.

8.2.2 Si (i) la Personne à qui sont vendus, transférés et cédés les Titres conformément à l'article 8.2.1 cesse de détenir toutes les Parts Sociales émises et en circulation de l'Associé, ou (ii) toutes les Parts Sociales émises et en circulation de la Personne à qui les Parts Sociales sont vendues, transférées et cédées cessent d'être détenues par l'Associé ou par la Société Mère, alors cette Personne devra retransférer les Parts Sociales et les Prêts d'Associé transférés conformément à l'article 8.2.1 à l'Associé immédiatement avant cet événement.

8.2.3 Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de Parts Sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

8.3 Droit de Première Offre

8.3.1 Si un Associé Dream ou un Associé POBA (cet Associé, l'«Offrant») souhaite, à tout moment après l'expiration de la Période d'Engagement, vendre la totalité, et pas moins de la totalité, de ses Titres (les «Titres de l'Offrant») il doit premièrement offrir de vendre ces Titres à l'autre Associé (l'«Autre Associé»). L'Offrant doit remettre un avis écrit de l'offre (l'«Avis de Vente») à l'Autre Associé dans lequel l'Offrant offrira irrévocablement de vendre les Titres de l'Offrant, contre des liquidités, à l'Autre Associé au prix et selon les termes prévus dans l'Avis de Vente.

8.3.2 Une fois que l'Avis de Vente a été remis, l'Autre Associé aura le droit d'acheter la totalité, mais pas moins de la totalité, des Titres de l'Offrant.

8.3.3 Endéans vingt (20) Jours Ouvrables après que l'Avis de Vente ait été reçu par l'Autre Associé (la «Période d'Offre»), l'Autre Associé pourra donner à l'Offrant un avis écrit (l'«Avis d'Acceptation») acceptant l'offre contenue dans l'Avis de Vente. Si l'Autre Associé adresse un Avis d'Acceptation pendant la Période d'Offre confirmant son accord d'acheter, dans leur totalité, tous les Titres de l'Offrant, la vente des Titres de l'Offrant à l'Autre Associé s'effectuera endéans vingt (20) Jours Ouvrables suivant l'expiration de la Période d'Offre. L'Autre Associé aura le droit de nommer un acheteur tiers pouvant acheter jusqu'à vingt-cinq pour cent (25%) des Parts Sociales, auquel cas l'Autre Associé et ce tiers acquerront chacun la partie pertinente des Parts Sociales de l'Offrant.

8.3.4 Si l'Offrant ne reçoit aucun Avis d'Acceptation de la part de l'Autre Associé endéans la Période d'Offre confirmant sa volonté d'acheter la totalité, mais pas moins de la totalité, des Titres de l'Offrant, l'Autre Associé peut décider, à sa seule discrétion, que:

(i) les Associés instruiront conjointement le Gestionnaire de Transaction de mettre sur le marché la totalité, et non moins de la totalité, des Titres ou de l'intérêt direct de la Société dans la Propriété (les «Actifs Proposés») à un ou plusieurs sans liens de dépendance (le «Tiers») endéans huit (8) mois à compter de la date à laquelle l'Avis de Vente a été reçu ou est jugé avoir été reçu (une «Vente Commune») conformément à l'article 8.3.5; ou

(ii) l'Offrant sera autorisé à vendre les Titres de l'Offrant, et, si l'Offrant est un Associé Dream, ensemble avec les droits et obligations du Gestionnaire d'Actifs en vertu du Contrat de Gestion d'Actifs, à un Tiers endéans huit (8) mois à compter de la date à laquelle l'Avis de Vente a été reçu ou est jugé avoir été reçu (une «Vente Individuelle») conformément à l'article 8.3.6.

L'Autre Associé enverra un avis écrit indiquant son choix en vertu du paragraphe (i) ou (ii) à l'Offrant endéans dix (10) Jours Ouvrables après l'expiration de la Période d'Offre, sans quoi l'Autre Associé sera réputé avoir choisi de procéder sur base du paragraphe (ii). Si une Vente Commune ou une Vente Individuelle n'est pas accomplie endéans cette période de huit (8) mois, les dispositions de l'article 8.3 s'appliqueront à nouveau à tout transfert de Titres proposé et ainsi de suite à l'avenir.

8.3.5 Si l'Autre Associé choisit de procéder à une Vente Commune conformément à l'article 8.3.4. (i), les modalités et conditions suivantes s'appliqueront à la Vente Commune:

(i) chacun des Associés aura le droit de soumettre une offre pour acheter les Actifs Proposés;

(ii) le Gestionnaire d'Actifs reverra les modalités et conditions des offres reçues pour les Actifs Proposés et recommandera au Conseil l'acquéreur proposé avec lequel entrer en négociations exclusives le cas échéant;

(iii) le Conseil approuvera à l'unanimité l'acquéreur proposé, selon le cas, qui se verra octroyer l'exclusivité pour négocier les modalités d'un contrat d'achat pour les Actifs Proposés (cet acheteur proposé, l'«Acquéreur de la Vente Commune»);

(iv) le Gestionnaire d'Actifs gèrera le processus de due diligence et la négociation du contrat d'achat avec l'Acquéreur de la Vente Commune et informera régulièrement le Conseil du processus de Vente Commune;

(v) le Conseil approuvera à l'unanimité le contrat d'achat final avec l'Acquéreur de la Vente Commune avant son exécution;

(vi) si le Conseil n'approuve pas à l'unanimité l'Acquéreur de la Vente Commune conformément au point (iii) ci-dessus ou le contrat final de la transaction avec l'Acquéreur de la Vente Commune conformément au point (v) ci-dessus, l'Offrant aura le droit de procéder à une Vente Individuelle conformément à l'article 8.3.6, à condition, toutefois, que l'Associé Dream ait seulement le droit de vendre les droits et obligations en vertu du Contrat de Gestion d'Actifs, si les Gérants nommés par l'Associé Dream avaient approuvé la Vente Commune et l'Acquéreur de la Vente Commune et que la Vente Commune ne puisse pas être réalisée à cause du refus de l'Autre Associé, ou si les deux Associés n'ont pas approuvé la Vente Commune et l'Acquéreur de la Vente Commune, et

(vii) si l'Acquéreur de la Vente Commune ne parvient pas à conclure la Vente Commune, les dispositions du présent article 8.3.5 s'appliqueront à nouveau.

8.3.6 Si l'Autre Associé choisit ou a le droit de procéder à une Vente Individuelle conformément à l'article 8.3.4. (ii), les modalités et conditions suivantes s'appliqueront à la Vente Individuelle:

(i) l'Autre Associé aura le droit de soumettre une offre pour acheter les Titres de l'Offrant;

(ii) les modalités et conditions de la vente des Titres de l'Offrant ne requerront pas l'approbation de l'Autre Associé, à condition que, si l'Offrant envisage de vendre les Titres de l'Offrant à un prix effectif inférieur à quatre-vingt-dix-sept

virgule cinq pour cent (97,5%) du prix indiqué dans l'Avis de Vente, il ne pourra seulement vendre ses Titres qu'après avoir offert (cette offre, l'«Offre Subséquente») ce prix effectif ou ces modalités (au moins sur la base d'une lettre d'intention conclue avec un acquéreur potentiel) à l'Autre Associé et si l'Autre Associé n'a pas, endéans une période de dix (10) Jours Ouvrables, accepté l'Offre Subséquente. Si l'Autre Associé a accepté l'Offre Subséquente, l'article 8.3.3 s'appliquera en conséquence;

(iii) si l'identité du cessionnaire proposé (l'«Acheteur Individuel») n'est pas acceptable pour l'Autre Associé agissant raisonnablement, l'Autre Associé peut désapprouver l'Acheteur Individuel, l'Offrant ne sera pas autorisé à vendre les Titres de l'Offrant à cet Acheteur Individuel et l'Offrant peut choisir, à sa seule discrétion, que:

(A) les dispositions du présent article 8.3 s'appliqueront à nouveau à tout Transfert des Titres de l'Offrant proposé à tout Transfert des Titres de l'Offrant par la suite; ou

(B) l'Offrant vendra la totalité, et pas moins de la totalité, des Titres de l'Offrant à l'Autre Associé et l'Autre Associé sera obligé d'acheter à l'Offrant la totalité, et pas moins de la totalité, des Titres de l'Offrant à un prix équivalent au prix convenu avec l'Acheteur Individuel. Dans ce cas, l'article 8.3.3 s'appliquera conformément. L'Offrant délivrera un avis écrit indiquant son choix (l'«Avis d'Option») à l'Autre Associé endéans cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'avis de la part de l'Autre Associé indiquant qu'il n'approuve pas l'Acheteur Individuel.

(iv) Si la Vente Individuelle n'est pas conclue endéans huit (8) mois à compter de la date à laquelle l'Avis d'Option a été reçu ou est jugé avoir été reçu, l'article 8.3.1 s'appliquera à nouveau.

Afin de permettre l'application pratique du présent article 8.3, aucun Titre ne sera vendu par un des Associés en tant que partie ou en lien avec la vente de tout autre actif ou toute autre transaction.

8.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de Parts Sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance; Audit

9. Composition du Conseil.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)'). Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un Conseil.

9.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil').

9.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Associés.

9.4 Il pourra y avoir deux (2) catégories de gérants, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») et le Conseil sera composé de trois (3) Gérants de Catégorie A et de trois (3) Gérants de Catégorie B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après la fin de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Nomination, révocation, durée des mandats et rémunération des Gérants.

10.1 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur rémunération et (ii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat. L'Associé POBA aura le droit de proposer au Conseil une liste de candidats pouvant être nommés en tant que Gérant de Catégorie A et l'Associé Dream aura le droit de proposer au Conseil une liste de candidats pouvant être nommés en tant que Gérant de Catégorie B.

10.2 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception (i) des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance, en particulier les domaines réservés prévus par l'article 21 des présents Statuts.

11.2 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, y inclus la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil se réunira à la demande de deux (2) ou plusieurs membres du Conseil, et si le Conseil est composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, à la demande d'au moins un (1) gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Les réunions du Conseil se tiendront au siège social de la Société ou en tout lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être reçue par membres du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion. Si une réunion du Conseil se tient au moyen d'installations de communication téléphonique, toutes ces communications téléphoniques devront être initiées à partir du Luxembourg.

12.7 Le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présent ou représenté.

Si aucun quorum n'est atteint lors d'une réunion, cette réunion sera ajournée et pourra être reconduite deux (2) Jours Ouvrables après la convocation des Gérants. Le quorum à atteindre lors de cette réunion reconduite sera de deux (2) Gérants, peu importe leur catégorie.

12.8 A toutes les réunions du Conseil, chaque décision sera prise à la majorité des votes exprimés à condition que la majorité inclut au moins le vote d'un (1) Gérant de Catégorie A et au moins le vote d'un (1) Gérant de Catégorie B. En cas de parité des votes, le Président du Conseil n'aura pas le droit à une voix prépondérante.

12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.10 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

12.11 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

12.12 Le Conseil se réunira au moins une fois tous les six (6) mois et au moins une réunion par an se tiendra au cours de laquelle le Plan d'Activités Annuel sera présenté pour considération et approbation et, si aucune réunion n'est tenue pendant une période de six (6) mois, tout Gérant pourra convoquer une réunion du Conseil sur une convocation préalable de cinq (5) Jours Ouvrables aux autres Gérants.

12.13 Lors de chaque réunion du Conseil, à moins que le Conseil n'en décide autrement à l'unanimité, le Gestionnaire d'Actifs rendra compte au Conseil du statut actuel des opérations de la Société et de tous les développements majeurs ou action prévue impliquant la Société et présentera à la réunion les informations financières actuelles de la Société et toute autre information qui pourra être demandée par le Conseil.

13. Représentation de la Société.

13.1 En cas de nomination d'un (1) seul Gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou compagnie ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de participer aux délibérations ou de voter quant à toutes opérations relatives à une telle transaction, contrat ou autre opération. Pour tous contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil de son intérêt personnel quelconque et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les Associés

seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que de l'intérêt du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, la transaction ou l'opération en question, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

14.4 Un Gérant ayant un intérêt dans une transaction ou dans une transaction proposée avec la Société, autre que les activités courantes conclues dans le cours normal des affaires de la Société, qui entre en conflit avec l'intérêt de la Société devra inclure dans le procès-verbal de la réunion du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt et se conformera sinon aux exigences légales applicables.

14.5 Les Associés et la Société reconnaissent que certains ou tous les Gérants peuvent avoir, à tout moment, des conflits d'intérêt possibles découlant, entre autres, de leurs relations passées ou présentes avec, ou de leurs investissements dans, la Société ou des investissements dans des concurrents de la Société et leur intérêts dans les ressources utilisées par la Société. Sous réserve de leurs obligations fiduciaires ou des exigences légales obligatoires, ces conflits d'intérêt, en vertu de l'article 14.6, ne disqualifieront pas en soi les Gérants d'exercer leurs droits et responsabilités en tant que gérants.

14.6 Concernant toute action (signature de contrats et modifications de contrats, résiliations, ouverture de procédures judiciaires, etc.) à prendre concernant (a) une relation juridique (y compris des Prêts d'Associé) entre la Société d'une part et un Associé ou une de ses Filiales (dans ce contexte, cet Associé et/ou Filiales sont collectivement dénommés la «Partie Exclue») d'autre part, et (ii) des décisions concernant toutes actions relatives à des contrats entre la Société et un tiers qui seront ou ont été conclus soit (x) en remplacement d'un contrat entre la Société et un de ses Associés ou (y) en vue de la fourniture ou d'exécution des services pour lesquelles une Partie Exclue a également fait une offre à la Société, la Partie Exclue s'engage à ne pas exercer son vote à l'égard de toute résolution ou décision respective devant être adoptée ou prise lors d'une réunion des Associés et pour s'assurer que les Gérants qu'elle a nommés n'exercent pas leur vote respectif lors d'une réunion du Conseil.

14.7 L'article 14.6 ne s'appliquera pas à (i) tout Contrat de Gestion d'Actifs, (ii) un contrat de gestion d'actifs pouvant exister de temps en temps entre, entre autres, l'Associé Dream et le Gestionnaire de Transaction (le cas échéant), (iii) un contrat de services d'investissement pouvant exister de temps en temps entre l'Associé POBA et le Gestionnaire de Transaction (le cas échéant), (iv) tout contrat d'entreprise commune pouvant exister de temps en temps entre la Société et les Associés, et (v) tout contrat de gestion immobilière ou contrat de gestion des installations pouvant exister de temps en temps une filiale de l'Associé Dream et la Société (le cas échéant), toute transaction dans laquelle la Société propose d'entrer avec un Associé ou une filiale ou un gérant d'un Associé.

15. Indemnisation des Gérants. La Société indemniserà chaque Gérant et ses héritiers/héritières et représentants légaux de tous coûts, charges et des dépenses raisonnables, y compris d'un montant payé pour transiger sur ou régler un jugement, faits par celui/ceux-ci en relation avec toute procédure civile, pénale ou administrative à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant à condition (i) qu'il ait agi en bon père de famille dans le cadre de son mandat de Gérant et (ii) de bonne foi dans l'intérêt de la Société.

16. Audit.

16.1 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

17. Résolutions des Associés.

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par voie de résolutions écrites.

17.2 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

17.3 Un quorum lors des réunions des Associés sera atteint lorsque chaque Associé sera présent ou représenté. Si un quorum n'est pas atteint lors d'une réunion, la réunion sera ajournée et reconduite cinq (5) Jours Ouvrables plus tard au même moment et au même endroit, pendant laquelle le quorum sera atteint par le nombre d'Associés présents. Les réunions des Associés se tiendront au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg.

17.4 Nonobstant ce qui précède, toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité en nombre des Associés et (ii) les trois-quarts (3/4) du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

17.5 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

18. Résolutions écrites.

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par résolution circulaire.

18.2 Le texte des résolutions à adopter par résolution circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux formalités énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les formalités énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé unique.

18.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, les présents Statuts seront modifiés afin d'indiquer la date et l'heure à laquelle cette assemblée générale annuelle des Associés se tiendra.

19.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

19.3 Une assemblée d'Associés pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon l'avis de la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé aux Associés au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne s'appliquent pas à cette situation.

20. Procédure lors des assemblées des Associés.

20.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

21. Droits d'information.

21.1 La Gérance adressera ou demandera au Gestionnaire d'Actifs d'adresser, à son Conseil et à chaque Associé:

(i) pour la distribution mensuelle de dividende intérimaire référencée à l'article 25, un schéma détaillé de la détermination du Bénéfice Distribuible de tout mois spécifiant les montants alloués aux différents éléments inclus dans la définition de «Bénéfice Distribuible» (et lorsque des réserves ont été incluses dans les éléments, le montant de chaque ligne correspondant à chaque élément) pour tout trimestre calendaire par e-mail au moins deux (2) Jours Ouvrables avant la distribution du Bénéfice Distribuible pour le mois en question aux Associés;

(ii) chaque année, un projet du Projet d'Activités Annuel (incluant le budget annuel) pour approbation par les Associés avant le 31 octobre de l'année;

(iii) endéans quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque trimestre de chaque exercice social, les Rapports Trimestriels;

(iv) endéans vingt (20) jours à compter de la fin de chaque mois, les Rapports Mensuels.

22. Domaines réservés. Les domaines suivants requièrent l'approbation préalable unanime des Associés:

(a) tout changement des statuts ou des règlements de la Société;

(b) tout changement du capital social émis de la Société;

(c) la conclusion de tout contrat ou la proposition de toute offre ou l'octroi de tout droit capable de devenir un accord permettant d'allouer ou d'émettre des Parts Sociales de la Société;

(d) toute action pouvant mener à ou résulter en un changement important de la nature des activités de la Société;

(e) sauf dans les cas prévus par un contrat d'entreprise conjointe pouvant exister de temps en temps entre la Société et les Associés, l'emprunt d'argent pour un montant supérieur à deux millions d'euros (EUR 2.000.000);

(f) l'approbation ou la modification de tout Plan d'Affaires Annuel de la Société;

(g) le gain ou la perte par la Société de dépenses en capital supérieures à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) ou toutes dépenses en capital qui, au total, sont supérieures à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) pour tout exercice social, sauf si inclus dans le Plan d'Affaires Annuel;

(h) l'octroi de toute garantie ou la création de charges sur les actifs de la Société (autres que celles nécessaires pour garantir les marges de crédit d'exploitation avec les banques à charte ou concernant les sûretés en garantie du prix de vente);

(i) l'octroi de toute licence pour céder ou sous-louer toute location ou licences de modifications pour lesquelles des travaux importants ou des travaux à la structure de la Propriété;

(j) la prise de toute mesure pour liquider ou mettre fin à l'existence juridique de la Société;

(k) la vente, location, licence (sur une base exclusive et irrévocable), échange ou disposition de la Propriété, ou de propriétés ou d'actifs de la Société si cela n'est pas inclus dans le Plan d'Affaires Annuel approuvé;

(l) l'octroi, direct ou indirect, de prêts ou d'avances à toute Personne;

(m) l'octroi de sûreté ou de garantie sur des dettes à toute Personne;

(n) sauf disposition contraire dans les présents Statuts, la déclaration ou le paiement de tout dividende;

(o) sauf disposition contraire dans les présents Statuts, l'admission dans la Société de tout nouvel Associé;

(p) l'acquisition ou la constitution de toute Filiale;

(q) l'acquisition, souscription ou volonté d'acheter ou d'acquérir des parts sociales dans le capital de toute personne morale;

(r) la conclusion de tout contrat de gestion de propriété ou d'actifs, contrat de services ou contrat de conseil concernant la Propriété, autre que le Contrat de Gestion d'Actifs ou tout contrat de gestion de propriété ou contrat de gestion d'installations entre une filiale de l'Associé Dream et la Société;

(s) la résiliation ou le remplacement du Gestionnaire d'Actifs;

(t) la conclusion d'un partenariat ou de tout arrangement concernant le partage de bénéfices, union d'intérêts, entreprise commune ou concession réciproque avec toute Personne;

(u) la conclusion d'une fusion ou consolidation avec toute autre personne morale;

(v) tout changement du nombre de gérants de la Société comparé à celui indiqué dans le présent Contrat;

(w) tout changement de l'exercice social de la Société;

(x) tout contrat avec ou engagement envers toute Partie ou toute Filiale de cette Partie;

(y) l'approbation de toutes demandes d'aménagement et/ou questions d'aménagement;

(z) l'approbation de l'identité des assureurs et les dispositions importantes de toute politique d'assurance;

(aa) l'approbation de toutes les questions de litige impliquant des sommes supérieures à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000);

(bb) l'approbation de toutes questions pouvant engendrer des impôts sur les mutations foncières ou des impôts similaires devenant exigibles; et

(cc) tout engagement ou contrat pour effectuer tout ce qui précède.

Exercice social, Distributions des gains

23. Exercice social.

23.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

24. Approbation des comptes annuels.

24.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

24.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

24.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. La réserve peut être utilisée intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

26. Dividendes intérimaires. Sauf décision contraire des Associés, dans la mesure permise par la loi et à condition que les informations décrites à l'article 21.1 (i) aient été fournies substantiellement dans la forme telle que décrite à l'article 21.1 (i) au Conseil et aux Associés, pour chaque mois, la Société distribuera aux Associés son Bénéfice Distribuible, au pro rata de leur détention de Parts Sociales, le dixième (10^e) jour du mois suivant. Aucune distribution ne sera effectuée si les fonds sont requis pour couvrir les Dépenses Requises.

La Gérance est autorisée à verser ces dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution. Cette distribution sera appliquée en premier lieu en règlement de tout intérêt couru et impayé de tout Prêt d'Associé par cet Associé et sera payée ensuite par un dividende sur ces Parts Sociales d'Associés.

Dissolution, Liquidation

27. Dissolution et liquidation.

27.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

27.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

27.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au pro rata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société a pris acte de la démission de M. Franck Pletsch en tant que gérant de catégorie B de la Société et de M. Mark Gorholt en tant que gérant de catégorie B de la Société et a décidé de donner décharge provisoire à M. Franck Pletsch et M. Mark Gorholt pour l'accomplissement de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes. L'assemblée générale des associés de la Société a noté par ailleurs que la décharge finale sera donnée à l'occasion de l'approbation des comptes annuels concernant l'exercice social clos au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décida:

(i) de redésigner M. George Valentini, actuellement gérant de catégorie A de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée;

(ii) de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Shi Young Lee, né Busan (Corée du Sud) le 3 octobre 1975, résident professionnellement à 10F 23-10 Yeouido-dong, Yeongdeungpo-gu, Seoul, Corée du Sud;

- Madame Sonia Baldan, né à Luxembourg (Luxembourg) le 27 janvier 1960, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg; et

- Monsieur Elvin Montes, né à Jiabong W Samar (Philippines) le 12 avril 1982, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg et

(iii) de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- Monsieur Andreas Mischler, né le 16 Octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décida de nommer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, a été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. Coelhan, S. Hajjem, Elvin Montes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} décembre 2014. REM/2014/2608. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207812/1373.

(140232734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Borelius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 193.070.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of December;

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AKANTHA S.A. SPF, a public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Company, having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,

here represented by Dominique Reichelt, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on or around 4 December 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There is hereby formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "BORELIUS S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, in particular by the laws of 18

September 1933 and of 28 December 1992 on private limited companies (sociétés à responsabilité limitée) as well as by the present articles of association (“Articles of Association”).

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

This includes, but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

2.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3 The Company may further grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company and lend funds or otherwise assist (including without limitation through granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment and development of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or, where there are several managers, the board of managers.

4.4 In the event that the sole manager or, where there are several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of them fully subscribed and entirely paid up.

5.2. When and for as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one person company in the sense of article 179(2) of the Law; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the Law are applicable, and each decision of the sole shareholder as well as any contract between the latter and the Company shall be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting shall not be applicable.

5.3. In addition to the share capital, a share premium account may be established into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to pay for any shares

which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to be allocated to the statutory reserve.

5.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.5 The Company may buy back its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.5 Each share is indivisible vis-à-vis the Company and the Company recognizes only one single holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share (s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share (s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee. However, the voting rights related to any shares encumbered by usufruct, shall be exercised by exercised by the usufructuary.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The shares are freely transferable among shareholders.

7.3 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.5 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by a sole manager or several managers. If several managers have been appointed, they will form a board of managers. The manager(s) do(es) not need to be shareholder(s). In the case where there exists only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

8.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

Art. 9. Appointment, removal and term of office of managers.

9.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine its/their remuneration and term of office.

9.2 A manager may be suspended or removed from office at any time, with or without cause, and replaced at any time by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

The sole manager or the members of the board of managers, as the case may be, shall not be compensated for his/their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting. The Company shall reimburse any manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case the Company has several managers.

Art. 10. Vacancy in the office of a manager.

10.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

10.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Powers of the sole manager / board of managers. The sole manager, or in case the Company has several managers, the board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of those powers expressly reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation and Signatory Power.

12.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case the Company has several managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

12.2 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

12.3 The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.4 Any manager in his function does not engage his personal liability with respect to the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Convening meetings of the board of managers.

13.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

13.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

13.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Conduct of meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or the general meeting of shareholders.

14.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

14.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

14.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

14.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

14.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

14.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 15. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

15.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes,

which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

15.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 16. Collective decisions of the shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

16.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

16.3 In case the Company several shareholders, the holding of general meetings shall not be mandatory as long as the Company has less than twenty-five (25) shareholders, and collective decisions otherwise conferred to the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

16.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise all the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 17. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 18. Quorum and vote.

18.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

18.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 19. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 20. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

E. Audit and supervision

Art. 21. Auditor(s).

21.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s)) who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

21.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

21.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d’entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

21.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 23. Annual accounts.

23.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company’s assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

23.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company’s registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s).

Art. 24. Allocation of profits.

24.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

24.2 At least five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the statutory reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

24.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the statutory reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

24.4 In case of a share capital reduction, the Company's statutory reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

24.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 25. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

25.1 Notwithstanding the provisions of article 24, the sole manager or, in case the Company has several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

25.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Dissolution; Liquidation

Art. 26. Dissolution. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 27. Liquidation.

27.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be individuals or legal entities) who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

27.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

27.3 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 28. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Art. 29. Language. These articles of association are drafted in English followed by a French translation. In case of conflict between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on December 31, 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The 12,500 shares issued have been subscribed as follows:

- 12,500 shares have been subscribed by AKANTHA S.A. SPF, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following the incorporation of the Company, the appearing party, acting in its capacity of sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited term:

Mr. Pierre Beissel, born in Luxembourg on 25 April 1973, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

In accordance with article 12 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, also in the case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AKANTHA S.A. SPF, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,

dûment représentée par Dominique Reichelt, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BORELIUS S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, notamment par les lois du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en actions, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swap, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

2.2 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou

étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3 La Société peut en outre octroyer tout type de sûreté pour la réalisation de ses obligations et des entités dans lesquelles elle détient des intérêts ou droits de tout type directs ou indirects, ou dans lesquelles la Société a investi de quelque manière que ce soit, ou qui font partie du groupe de la Société et prêter des fonds ou assister de toute autre manière (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) les entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou des droits directs ou indirects ou dans lesquelles la Société a investi de quelque manière ou qui font partie du même groupe de société que la Société.

2.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement et le développement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, et toute décision de l'associé unique, et chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

5.3 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter à des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.5 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une ou plusieurs parts sociales sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle part sociale ou

de telles parts sociales est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces part(s) sociale(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces part(s) sociale(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces part(s) sociale(s). La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et son débiteur. Toutefois, lorsque les parts sociales sont grevées d'usufruit, le droit de vote est exercé par l'usufruitier.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.3 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

7.4 Les cessions de parts sociales devront être enregistrées par acte notarié ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts ne seront valables à l'égard de la Société ou de tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.5 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts (3/4) des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Administration; Décisions des associés

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Dans l'hypothèse où il y a un gérant unique, celui-ci dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

8.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

Art. 9. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

9.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

9.2 Un gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par une décision de l'associé unique.

9.3 Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance, le cas échéant, n'aura/ n'auront pas d'indemnisation pour ses/leurs services de gérant(s), sauf s'il a été décidé autrement par l'assemblée générale. La Société remboursera à tout gérant toutes les dépenses raisonnables encourues dans l'exécution de sa fonction, y compris les dépenses de voyage raisonnables et les frais de séjour encourus pour assister aux réunions du conseil de gérance en cas de plusieurs gérants.

Art. 10. Vacance d'un poste de gérant.

10.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

10.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Pouvoirs du gérant unique/conseil de gérance. Le gérant unique, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Représentation et pouvoir de signature. Rapports avec les tiers.

12.1 Dans les rapports avec des tiers ainsi qu'avec la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformément aux objets de la Société et sous condition que les termes de cet Article 12 aient été respectés.

12.2 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la

seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

12.3 Le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, pourra/ pourront sous-déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc. Le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce mandataire, la durée de ses fonctions, et toutes autres conditions pertinentes par rapport à son mandat.

12.4 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

13.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

13.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

13.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Conduite des réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée des associés.

14.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

14.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

14.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

14.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

14.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

14.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

15.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

15.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 16. Décisions des associés.

16.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

16.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

16.3 En cas de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, et les décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

16.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 17. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 18. Quorum et vote.

18.1 Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

18.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 20. Modification des Statuts. Toute modification des présents Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

E. Audit et surveillance

Art. 21. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

21.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires; ils n'ont pas besoin d'être des associés. En cas de plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires agiront en tant que collège et formeront le comité des commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

21.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

21.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

21.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

21.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 23. Comptes annuels.

23.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

23.2 Chaque associé, que ce soit personnellement ou par un mandataire, pourra prendre connaissance de l'inventaire, du bilan, du compte de profits et de pertes au siège de la Société, et suivant le cas, du rapport du ou des commissaires aux comptes.

Art. 24. Distribution des bénéfices.

24.1 Le bénéfice brut de la Société tel que contenu dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des dépenses, représente le bénéfice net.

24.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

24.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

24.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 25. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

25.1 Nonobstant les dispositions de l'article 24, le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

25.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 27. Liquidation.

27.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

27.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

27.3 Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Art. 29. Langue. Les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AKANTHA S.A SPF, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre Beissel, né le 25 avril 1973 à Luxembourg, résidant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Selon l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REICHELTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60086. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207674/641.

(140232113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Webworks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6660 Born, 30, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.453.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Paul JEITZ, commerçant, demeurant à L-6660 Born, 30, Duerfstrooss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée WEBWORKS S.à r.l., avec siège social à L-6660 Born, 30, Duerfstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.453 (NIN 2005 2413 576).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1061 du 19 octobre 2005.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante Euros (€ 250.-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société WEBWORKS S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société WEBWORKS S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associé unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société WEBWORKS S.à r.l. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-6660 Born, 30, Duerfstrooss.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. JEITZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207492/44.

(140231145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Don Curly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 148.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014205432/10.

(140229232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Metalogic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.890.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Brian Arthur SHAFT, informaticien, né à Eccles (Royaume-Uni) le 22 janvier 1952, demeurant à L-7626 Larochette, 53, chemin J-A Zinnen,

2) Monsieur Robert NICOL, informaticien, né à Johnstone (Royaume-Uni) le 3 août 1953, demeurant à 16 Coney Park, FK7 9LU Stirling (Royaume-Uni),

ici tous deux représentés par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «INTARIS», ayant son siège social à L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.132.129,

elle-même ici représentée par son gérant unique, à savoir:

Monsieur Yves SCHARLE, comptable, demeurant professionnellement à L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg, ayant pouvoir pour engager la prédite société en toutes circonstances par sa seule signature et nommé à cette fonction suivant assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2011, numéro 1750,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Qu'ils déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «METALOGIC S.à r.l.», ayant son siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.890, constituée suivant acte reçu par Maître Jean POOS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du 4 août 1978 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758 du 22 mars 2012,

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg à L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi dans la commune de Lorentzweiler.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. SCHARLE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 décembre 2014. Relation: MER/2014/2797. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207198/49.

(140230856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Dani Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014205435/10.

(140229223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

DAVIN Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 101.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014205437/10.

(140230963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

DC Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2014205439/12.

(140231036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Decopress SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014205441/10.

(140229477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Euro Quality System International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 115.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014205488/12.

(140230838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.066.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205571/11.

(140229790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

EFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 99.060.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205510/9.

(140230643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Del Monte Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2013.

Référence de publication: 2014205442/10.

(140230049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

DJS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 32, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 166.630.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014205453/10.

(140230225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.
